



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MAQUILLAGE : FRANCE TV, VOILÀ LEUR EMPLOYEUR !

C'est ce que la Cfdt a toujours soutenu : les maquilleuses / maquilleurs doivent être, en télévision, des salariés de l'entreprise – France TV en l'occurrence. Et pas de prestataires, dont le maquillage télé n'est d'ailleurs pas forcément le métier.

Il y a quelques mois, la direction du réseau régional avait annoncé sa décision d'externaliser le maquillage au motif qu'il fallait qu'elle se mette en conformité avec les procédures de marché public, puisque certains marchés sont, dans le réseau, attribués à des prestataires.

SEPTEMBRE 2021

Dans nos antennes, plusieurs situations se côtoient donc, fruit de l'histoire et des politiques d'emploi dans les sites : maquilleuses en CDI, maquilleuses en CDD, des prestataires, parfois tout cela en même temps.

Face à la menace de l'externalisation totale de cette activité, Organisations syndicales, Instances représentatives du personnel CSE réseau et RP dans les antennes, et salariés se sont mobilisés solidairement.

Et cette mobilisation a payé :

- La direction nous annonce que ne sont concernés, par cet appel d'offre, que les sites qui fonctionnent aujourd'hui uniquement avec de la prestation. Dans ces antennes, à compter du 1^{er} octobre, c'est le prestataire retenu par appel d'offre qui interviendra.
- Là où prestation et intermittence se côtoient, les salariés des prestataires travailleront directement pour France TV en CDD (si leur contrat de travail avec le prestataire ne leur interdit pas cette collaboration directe !) et seront donc intermittents.
- Dans deux antennes (Besançon et Rennes) toutefois, des situations individuelles de prestataires sont traitées différemment.

La Cfdt remercie aujourd'hui tous ceux qui ont participé à la mobilisation pour affirmer que le maquillage est cœur de métier en télévision, et que les maquilleuses sont des intermittentes du spectacle, et pas des prestataires.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**